

7 ID

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 000 €**

**Siège social : 19, Place Lapérouse
81000 ALBI**

R.C.S. ALBI 913 666 400

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 MARS 2026

... / ...

*Décisions à prendre en application des dispositions de l'article L 225-248
du Code de Commerce
Pouvoirs*

L'an deux mille vingt-six,
Le 19 mars, à 14 h 35,

Les associés de la société "**7ID**", Société par Actions Simplifiée au capital de CINQUANTE MILLE Euros (50.000 €), divisé en DEUX MILLE (2.000) actions de VINGT-CINQ Euros (25 €) chacune, se sont réunis sur convocation régulière de la Présidente en Assemblée Générale Ordinaire, à ALBI (81000) 19 place Lapérouse, suite à la modification d'un commun accord au lieu de l'assemblée.

Les Membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance tant en leur nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée est présidée par la Présidente : **La SAS « BAL FINANCES » représentée par sa Présidente, Madame Laura MIQUEL.**

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par la Présidente qui constate que les Associés présents possèdent les 2.000 actions composant le capital social et ayant droit de vote.

Tous les associés étant présents, l'assemblée est en conséquence déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur toutes décisions ordinaires.

La Présidente met ensuite à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé
- la feuille de présence.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'assemblée :

- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société au 31 décembre 2025,
- les comptes arrêtés au 31 décembre 2025,
- le rapport de la Présidente ainsi que celui sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce,
- le texte des projets de résolutions.

La Présidente indique que les documents devant être adressés aux associés, l'ont été dans les délais fixés par les statuts.

Sur sa demande, l'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, la Présidente rappelle l'ordre du jour :

... / ...

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- *Décisions à prendre en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce*
- *Pouvoirs*

... / ...

Puis, plus personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

... / ...

A TITRE EXTRAORDINAIRE

QUATRIEME RESOLUTION - DECISIONS A PRENDRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 225-248 DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, statuant dans les formes et les conditions prévues aux statuts en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes afin d'effectuer les formalités de publicité en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

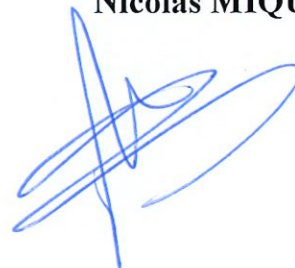
Et le présent procès-verbal a été signé par les Associés présents.

Les Associés :

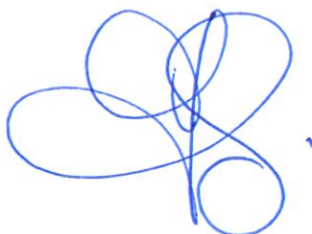
Patrick COMPAN

A blue ink signature, appearing to be 'Patrick COMPAN', written in a cursive style.

Nicolas MIQUEL

A blue ink signature, appearing to be 'Nicolas MIQUEL', written in a cursive style.

**Pour la SAS « BAL FINANCES »
La Présidente : Laura MIQUEL**

A blue ink signature, appearing to be 'Laura MIQUEL', written in a cursive style.

**Pour la SARL « BR12 »
Le Gérant : Laurent MIQUEL**

A blue ink signature, appearing to be 'Laurent MIQUEL', written in a cursive style.

**Pour la SARL « HOLDAC »
Le Gérant : Adrien CAGNELLE**

A blue ink signature, appearing to be 'Adrien CAGNELLE', written in a cursive style.

**Pour la SAS « LMI »
Le Président : Laurent MIQUEL**

A blue ink signature, appearing to be 'Laurent MIQUEL', written in a cursive style.